

Note concernant une demande de subvention **ADEME « Actions en faveur de la transition écologique »**

Contexte de la subvention ADEME

Aide aux actions ponctuelles : Actions (combinées ou isolées) d'animation, de communication et/ou de formation rentrant dans les thématiques de l'ADEME, dont l'alimentation durable.

Le contenu du présent dossier déposé auprès de l'ADEME viendrait en complément du dossier FEADER Coopération « Faire de la restauration collective une opportunité économique pour les filières locales et durables », et en appui au poste financé dans le cadre du FEADER pour développer la mission Nos Cantines Durables.

Le projet « Ensemble pour une restauration collective durable »

Chef de file : MAMP en co-portage avec le PETR du Pays d'Arles

- Renforcer l'existant en poursuivant l'accompagnement collectif et individuel des 121 collectivités du Projet Alimentaire Territorial vers une restauration collective durable, et se tourner vers d'autres acteurs de la restauration collective (médico-social, restauration d'entreprise)
- Coordonner des projets de mutualisation des communes pour plus de produits locaux et durables dans les menus
- Faire du PAT le coordinateur des dynamiques « Restauration Collective Durable » à l'échelle du territoire.

Détail des actions

1. Accompagner les restaurants collectifs vers une restauration locale et durable

- Animation de l'ensemble des journées du réseau Nos Cantines Durables et des accompagnements de commune et des établissements médico-sociaux publics en lien avec l'économie circulaire (biodéchets, lutte contre le gaspillage, économies d'énergie, sortie du plastique) → **4 à 6 évènements par an**
- Accompagnement de la restauration collective d'entreprises vers un changement des pratiques et des comportements alimentaires des convives (en partenariat avec Entrepreneurs pour la Planète) → **2 entreprises accompagnées par an**
- Coordonner des actions de sensibilisation auprès des adultes encadrants et des convives à l'agriculture et à l'alimentation durable

2. Coordonner des projets de mutualisation des communes pour plus de produits locaux et durables dans les menus

- Coordonner des projets de mutualisation de matériel (transformation des produits bruts) en restauration collective (les investissements étant réalisés par les communes)

- Coordonner des les actions de mutualisation de solutions logiciel (optimisation menus et commandes) favorisant l'achat local et permettant un suivi fin de l'évolution de la part des achats durables (au sens de la loi EGALIm) et locaux.

3. Faire du PAT le coordinateur des dynamiques « Restauration Collective Durable » à l'échelle du territoire

- Coordination des acteurs de la restauration collective durable à l'échelle du territoire

- Conseil Départemental, Conseil Régional qui portent des projets de mutualisation des achats
- Communes et collectivités engagées
- Acteurs de la formation (Le Loubatas et son réseau des cuisines nourricières, collectif les Pieds dans le Plat, ...)

- Partage de l'expérience à d'autres collectivités portant un PAT dans le cadre d'un essaimage de bonnes pratiques :

- animation de rencontres « restauration collective durable » avec les autres PAT de PACA (3 rencontres par an dont 2 en visio et 1 en présentiel) en lien avec les réseaux existants (REGALIM, Réseau de l'éducation à l'alimentation et au goût, ...)
- participation à un réseau des animateurs/trices cantines durables des PAT nationaux (déjà existant)
- partage d'expériences lors de formations, réunions, rencontres organisées par le RR PAT, RN PAT, ADEME, CO-ALIM, ...

Le dossier serait co-porté par le PETR du Pays d'Arles et la Métropole Aix-Marseille-Provence, avec cette dernière comme cheffe de file

Budget prévisionnel de l'action

DEPENSES	Détail dépense	Montant €	RECETTES	Montant €
Coûts de personnel	POSTE 2 (temps-plein) salaire chargé, déplacement sur 3 ans	159 000 €	ADEME (taux à 70%)	164 653 €
Prestations	Prestations d'animations et sensibilisation pour le jeune public et le grand public	19 200 €		
	Expérimentation facilitation achats locaux (ex : plateforme numérique, préparation commande de matériel pour cuisinier les produits bruts)	44 016 €		
	Communication Valorisation	9 502 €	Autofinancement MAMP (75% de l'autofinancement)	52 924 €
	Prestation Animation Réseau Animateurs Cantines Durables PACA	3 500 €	Autofinancement PETR (25% de l'autofinancement)	17 641 €
		235 218 €	TOTAL	235 218 €

Ressources humaines

Les actions mises en œuvre dans le cadre du présent dossier seront portées par un agent embauché pour 3 ans (septembre 2024-septembre 2027) dans le cadre d'un contrat de projet métropolitain.

La délibération pour le poste est prévue pour le Conseil Métropolitain de juin 2024.

Aspects administratifs

- Calendrier

Dépôt prévu en mars

Démarrage action à partir de septembre 2024, pour une durée de 3 ans maximum

- Dépenses éligibles :

Formation / Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none">✓ Analyse de l'offre actuelle et des besoins✓ Conception/adaptation/actualisation de modules de formation : conception d'un schéma pédagogique, élaboration d'un programme de formation, production/développement de supports/ressources pédagogiques...✓ Organisation et animation de sessions de formations✓ Réalisation d'un bilan des actions réalisées et propositions de suites à donner
Communication	<ul style="list-style-type: none">✓ Réalisation de kits de sensibilisation, animation d'ateliers de sensibilisation✓ Diffusion d'informations, publication de lettres d'information, création/actualisation de sites internet✓ Développement de supports de communication, lancement de campagnes de communication✓ Organisation d'événements (conférence, exposition...) lors de colloque/salon pour partager les retours d'expérience et valoriser les bonnes pratiques
Animation	<ul style="list-style-type: none">✓ Mobilisation d'une cible/ressource, et déploiement sur un territoire-projet d'actions visant à la promotion/dissémination de solutions, à la construction/structuration de filières ou au déploiement de bonnes pratiques✓ Organisation de Trophées, création/animation de labels pour mobiliser les acteurs, promouvoir les bonnes pratiques et mettre en avant l'exemplarité✓ Capitalisation des retours d'expérience

Le versement est réalisé, en fonction de l'avancement de l'opération, en un ou plusieurs versements, sur présentation des éléments techniques et financiers.

- Dépenses non éligibles :

- Financement d'un poste de fonctionnaire territorial
- Actions portées par les entreprises pour leur compte
- Actions déjà démarrées

Dossier à déposer sur la plateforme en ligne ADEME

Montant de l'aide : Aide allant jusqu'à 70% du montant dépensé